



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° DE_027B_2026
Séance du 28 avril 2026

Membres en exercice : 11	Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT
Présents : 10	
Absents : 1	
Représentés : 0	Présents : Laurent MILHORAT, Carole LACANAL, Didier REY, Patricia BARRE, Michel VERGE, Frédéric JOURDAN, Agnes BAQUIE, Stéphanie BRIERE, Jean-Philippe LAC, William ESQUIROL
Votants : 10	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Représentés : Absents : Jean-François THEUILLON Secrétaire de séance : Carole LACANAL Date de la convocation : 23 avril 2026

Objet : Budget Primitif 2026 - Budget Principal

*Annule et Remplace la délibération DE_027_2026
Pour erreur matérielle*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 proposé par la commission des Finances-Impôts réuni le 8 avril 2026,
Vu le budget primitif exercice 2026 débattu en Conseil Municipal le 28 avril 2026,
Il est proposé au Conseil d'adopter le Budget Primitif 2026 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	646 057 €	646 057 €
Section d'investissement	295 926 €	295 926 €
Total	941 983 €	941 983 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
- décide d'adopter le Budget Primitif 2026 de la Commune de SABARAT arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,
Carole LACANAL

A Sabarat, le 28 avril 2026

Le Maire,
Laurent MILHORAT



Le maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le 13 MAI 2026
après dépôt en Sous-préfecture le 13 MAI 2026
après publication ou notification le 13 MAI 2026

Date de transmission de l'acte: 13/05/2026

Date de réception de l'AR: 13/05/2026

009-210902532-DE_027B_2026-DE
A G E D I